

bre d'années. Je crois que c'était dix ou quinze ans. Le syndicat a fait ses paiements, et est ainsi devenu solvable. Je ne crois pas qu'il soit du tout en retard dans ses paiements, maintenant.

M. McNEVIN: En faisant des déductions sur le blé des cultivateurs, naturellement.

M. PERLEY: Le syndicat s'occupe du grain de ses membres. Il déduit les droits d'élevateur, les frais de commission, les frais d'expédition, puis, si je puis dire, le reste est distribué aux membres. Cela est remis aux cultivateurs. Je suppose que l'on met un certain montant en réserve pour couvrir les paiements annuels qu'il faut verser au gouvernement et sauver ainsi la compagnie.

M. KINLEY: Les recettes du syndicat doivent être considérables, car il n'a qu'à débiter l'entreposage du grain au gouvernement.

M. PERLEY: En ce qui concerne l'entreposage du grain, le syndicat fait payer au gouvernement le même taux que les autres compagnies de grain, et pourquoi pas?

M. KINLEY: Le gouvernement possède presque tout le grain.

M. PERLEY: Le gouvernement possédait 50 p. 100 du grain qui lui a été livré au cours des trois dernières années. Une grande partie de ce grain—50 p. 100 ou plus—est passée par le syndicat qui a fait payer à cet égard le même taux de commission, les mêmes droits d'élevateur et les mêmes frais de courtage que les autres compagnies de grain. Pourquoi ne l'aurait-il pas fait?

M. KINLEY: Et le syndicat ne paye pas d'impôt sur le revenu.

M. PERLEY: Il n'en paye pas. A titre d'organisme coopératif, je crois qu'il est exempt d'impôt sur le revenu, mais le gouvernement ou les tribunaux étudient actuellement cette question qui sera réglée plus tard.

M. CLEAVER: Si j'ai bien compris, monsieur Perley, vous avez dit que, durant cette crise, les banques ont refusé d'accorder du crédit au syndicat aux mêmes conditions et contre le même genre de garantie qu'elles en accordaient aux compagnies de grain privées.

M. PERLEY: Ce que j'ai dit, c'est qu'en ce qui concerne ce grain, le syndicat dut faire face à la difficulté de voir les banques refuser de lui fournir les fonds nécessaires par suite de la chute des prix.

M. CLEAVER: Je vous ai peut-être mal compris, mais j'ai cru que vous disiez que les banques étaient en quelque sorte de connivence avec les compagnies de grain privées et qu'elles avaient refusé d'accorder du crédit au syndicat tout en étant parfaitement disposées à en accorder aux éleveurs privés sur le même genre de garantie?

M. PERLEY: La situation, voyez-vous, est un peu différente. On avait fait des avances sur le grain du syndicat. Il n'y a pas moyen de dire quelles avances les compagnies et les marchands de grain indépendants avaient faites à leurs cultivateurs, mais cela n'est pas très considérable. Les compagnies et les marchands privés achetaient presque tout leur grain comptant, mais l'idée est qu'ils spéculaient, faisaient des opérations à terme, etc. Leur situation était telle, en tout cas, qu'ils crurent qu'ils pourraient s'emparer de ces éleveurs. Ils s'imaginèrent que le syndicat allait faire faillite et que les éleveurs seraient vendus ou distribués. Je sais ce que je dis de science certaine. J'ignore complètement quels étaient les accords conclus entre les banques et les compagnies de grain ou les éleveurs privés. Je sais ce qu'était la situation dans un cas. Je sais que les compagnies privées parlaient ainsi et, d'après ce que j'en connaissais, qu'elles pensaient que le syndicat allait faire faillite, que son actif serait divisé et qu'il y aurait des éleveurs de distribués.

M. McNEVIN: A cette époque, le syndicat était presque insolvable. Voilà la véritable situation.